

NOTE DE SYNTHÈSE

■ Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Dans le cadre de l'élargissement du chemin des Beugons à Marignane, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence doit procéder à l'acquisition d'une bande de terrain de 26 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée Section CP n° 19, propriété des consorts SASSINE.

Aux termes des négociations entreprises par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, les consorts SASSINE acceptent de céder la bande de terrain moyennant la somme de 4 480 euros.

Le projet de délibération du Bureau de la Métropole propose d'approuver ledit protocole.